



PALATINE OPPORTUNITE 6 - 12 MOIS

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2022

PALATINE OPPORTUNITES 6 – 12 MOIS

OPCVM

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCES LIBELLES EN EURO

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

30/12/2022

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectifs de gestion et stratégie d'investissement :**

Le Fonds cherche à obtenir une performance égale à celle de l'indicateur de référence, 80% €STR capitalisé + 20% Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 1-3 ans, sur l'horizon de placement de 6 à 12 mois. Il investit dans des obligations, des titres de créance et des instruments du marché monétaire.

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des titres analysés en interne comme étant Investment Grade, libellés principalement en euro et émis par des émetteurs situés essentiellement dans la zone OCDE. La répartition entre dette publique et dette privée et la répartition par pays varient selon les choix discrétionnaires de la gestion.

L'intégration de critères ESG contribue à enrichir encore l'approche d'investissement sur les taux. Tous les émetteurs (corporates et souverains) font l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative dans le cadre d'un processus de notation qui s'appuie sur l'équipe d'analystes ESG interne et les données des sociétés de notation extrafinancière comme Vigeo-Eris et Ethifinance (pour les petites et moyennes entreprises françaises).

Le processus d'analyse ESG interne privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur (« best-in-universe »), tandis que l'équipe de gestion fait progresser les émetteurs dans la durée à travers la politique d'engagement de PAM. L'application du filtre ESG permet de réduire l'univers d'investissement de plus de 20%.

Les instruments de maturité supérieure à 2 ans représentent au minimum 20% de l'actif net du FCP sans excéder 3 ans.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 0,50.

L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture, pour ajuster l'exposition, en substitution d'une détention directe de titres. La gestion pourra notamment exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité.

Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : supérieur à 1 an.

► **Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence est composé de 80% €STR capitalisé + 20% Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans.

L'€STR (Euro Short-Term Rate) est le taux moyen des opérations au jour le jour sur le marché interbancaire en euro et est calculé chaque jour par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié par la Fédération Bancaire Européenne.

Les informations sur ce taux sont notamment disponibles sur le site internet de la BCE https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

L'administrateur de l'indice bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

L'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans mesure le marché des obligations à taux fixe émises par des sociétés industrielles, publiques et financières, libellées en euros et de qualité Investment Grade.

Bloomberg Index Services Limited (BISL) est un administrateur d'indices basé au Royaume Uni, autorisé sous l'article 34 du règlement Benchmark du UK et référencé sur le registre de la FCA à l'adresse suivante : <https://register.fca.org.uk/s/firm?id=0010X00004KQP6CQAT>

Jusqu'au 31/12/2020, BISL était inscrit sur le registre d'administrateurs d'indices tenu par l'ESMA (art.36 du Règlement UE 2016/1011). Depuis le Brexit, BISL ne figure plus sur ce registre mais, en tant qu'indice de pays tiers, la période transitoire pour s'y faire à nouveau référencer court jusqu'au 31/12/2023 (art.51 révisé du Règlement UE 2016/1011).

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Palatine Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en oeuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'indice de référence.

► Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation de l'OPCVM, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de taux : l'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du FCP, ici compris dans une fourchette de 0 à 0,5. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,50 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux d'intérêt, par une baisse de 0,50% de la valorisation du FCP.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque de crédit : le FCP peut être totalement exposé au de crédit sur les émetteurs. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser, voire devenir nulle et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : le risque de change est le risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du fonds peut baisser du fait de l'évolution des cours des devises autres que l'euro. Ce risque reste accessoire, le risque de change supporté étant de 0,50 % maximum.

Risque de contrepartie : le FCP peut avoir recours à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent le FCP à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative du FCP.

Risque lié au recours aux dérivés : le FCP peut avoir recours à des dérivés ce qui peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels il est investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de taux. Il existe un risque que le FCP ne soit pas, à tout moment, investi sur les marchés de taux les plus performants et que le gérant ne sélectionne pas les titres de créances les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque opérationnel : le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels il investit.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Au cours de l'année 2022, les marchés financiers ont été très volatils. La poussée d'inflation dans les économies développées a conduit les banques centrales à remonter leurs taux de façon spectaculaire. +250 points de base en zone euro sur le taux directeur, +425 points de base aux Etats-Unis sur les « Fed fund rate » et +325 points de base en Grande-Bretagne. Ces chiffres sont révélateurs du changement de paradigme.

Signe d'un dessin nouveau du paysage monétaire, la BCE a changé de stratégie de communication concernant sa remontée des taux en se déclarant désormais « data dependent ». L'institution se laisse donc la possibilité de réagir de façon plus flexible au regard des données qu'elle suit.

Le chiffre du chômage s'établit à 6,5% en zone euro à fin novembre (un record) et celui de l'inflation à 9,2% sur l'année 2022.

Outre-Atlantique, l'étroitesse du marché du travail, qui renvoie à un taux de chômage à 3,5% (sur un plus

bas également) combiné à un indice des prix qui touchera vraisemblablement 7,1% sur l'année 2022, n'a guère laissé le choix à la FED sur la conduite de sa politique monétaire.

Les marchés obligataires ont donc particulièrement souffert du recalibrage fort des politiques monétaires. Le marché des taux interbancaires et des taux souverains a continué d'être extrêmement tendu et volatil. L'euroibor 3 mois se tend de 270 points de base sur l'année 2022 et finit à +2,13% quand le swap Ester 1 an s'écarte quant à lui de 365 points de base à 3,11%.

Les taux souverains se sont fortement tendus, le 10 ans allemand termine l'année à 2,56% (+274 points de base).

De même, les spreads de crédits n'ont pas été épargnés, l'indice crédit Markit ITraxx 5y Main clôture à 90 points (+43 points de base) et l'indice ITraxx Xover 5Y double quasiment de niveau à 474 points de base.

La performance du fonds Palatine Opportunités 6-12M est de -0,30% pour la part I et -0,32% pour la part R comparé à l'indicateur de référence qui délivre -0,66%, soit un différentiel de performance positif de 0,36% sur l'année 2022. Cette surperformance relative est le résultat d'une gestion active de la sensibilité dans un contexte de marché de taux volatil.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2022, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2022, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

V – EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Au 30/12/2022 :

- ✓ position vendeuse de 250 contrats Euro Schatz 03/2023 en couverture de 55% de l'actif ;

VI - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|--------------------------|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |

- Capacité à intervenir dans des situations spéciales
Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2022 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019
ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) est construite sur la gestion des risques en matière de durabilité (mesure des risques physiques, de transition,...) mais également sur la gestion des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (politique d'exclusion charbon thermique, des armes interdites, des entreprises controversées, l'application d'un filtre ESG, le calculs des indicateurs PAI,...). Elle est intégrée dans nos portefeuilles à travers une notation ESG qui vient compléter l'analyse financière.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com.

2) Déploiement au niveau du fonds.

L'OPCVM applique les listes d'exclusion de PALATINE AM.

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales à travers l'intégration dans sa stratégie d'investissement de critères ESG, et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable. Depuis juillet 2022, le processus d'analyse ESG privilégie les émetteurs (corporates et/ou souverains) les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur («Best-In-Universe»). Le filtre ESG exclura un minimum de 20% des émetteurs les plus mal notés de l'univers d'investissement de départ.

Le produit financier réalise une part d'investissement durables ayant un objectif environnemental pour laquelle il s'assure du respect du principe de DNSH et d'une bonne gouvernance d'au moins 30%.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental."

PALATINE OPPORTUNITES 6-12 mois promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'elle n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, elle contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

Il intégrera également l'alignement à la taxonomie dans sa gestion. Les investissements corporate devront permettre d'atteindre un alignement au niveau du portefeuille strictement supérieur à 0.

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2022, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (26 collaborateurs concernés sur cet exercice) a représenté 2 903 K€, et se décompose pour 2 210 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 693 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VII – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
XS0942172296	EIB 2% 14/04/23 *EUR	Achat d'obligations	27/12/2022	8 000	8 115 134
DE0001102374	BUND 0.5% 15/02/25	Achat d'obligations	29/12/2022	700 000 000	6 745 383
FR0014007TY9	OAT 0% 25/02/25	Achat d'obligations	25/11/2022	7 000 000	6 654 970
FR0127385229	NEU CP SOCIETE BIC 30/05/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	26/04/2022	4 000 000	4 000 356
FR0127434464	NEU CP SOCIETE BIC 30/06/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	25/05/2022	4 000 000	4 000 034
FR0127745158	CD BFCM 02/08/2023 EONIA-OIS 22 bps	Achat TCN	15/12/2022	4 000 000	4 000 000
FR0127358663	NEU CP LDC 30/06/2022 PRECOMPTE	Achat TCN	25/05/2022	4 000 000	3 999 793
XS2432941008	AMADEUSITH Eurib3 01/24 *EUR	Vente d'obligations	15/12/2022	35	3 506 209
FR0127638882	NEU CP CARREFOUR BANQUE 22/03/2023 PRECOMPTE	Achat TCN	27/12/2022	3 500 000	3 481 398
FR0010377564	PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Achat parts OPCVM	29/12/2022	2 800	3 277 148

VIII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/12/2022 :
- Obligation = - % de l'actif net
- OPCVM = 9,23 % de l'actif net

IX - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

01/01/2022

- Changement d'adresse de PALATINE ASSET MANAGEMENT, société de gestion de votre fonds :
 - ✓ Le siège social se situe au 86 rue de Courcelles 75008 Paris.
 - ✓ L'adresse courrier est TSA 60140 - 93736 Bobigny Cedex 9.

01/07/2022

- L'indice Bloomberg Euro-Aggregated Corporate1-3 ans remplace l'indice Morningstar Eurozone Treasury Bond GR 1-3 ans dans l'indicateur de référence qui devient « 80% €STR capitalisé + 20% Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans »,
- Intégration de l'ESG dans le process de gestion ; fonds classifié article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).,
- Suppression de la contrainte sur la WAM de 6 mois maximum,
- Investissement en titres Euro 80% - 100% (au lieu de 90% - 100%).

27/09/2022

- PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS a absorbé le FCP PALATINE TAUX VARIABLE.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

FCP PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	174 330 073,94	89 662 159,72
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	104 628 212,21	27 235 022,54
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	104 628 212,21	27 235 022,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	52 863 641,73	53 008 890,18
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	52 863 641,73	53 008 890,18
Titres de créances négociables	52 863 641,73	50 007 952,08
Autres titres de créances	0,00	3 000 938,10
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	16 696 920,00	9 394 847,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 696 920,00	9 394 847,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	141 300,00	23 400,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	141 300,00	23 400,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	220 033,80	28 697,90
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	220 033,80	28 697,90
COMPTES FINANCIERS	6 468 870,49	5 995 315,02
Liquidités	6 468 870,49	5 995 315,02
TOTAL DE L'ACTIF	181 018 978,23	95 686 172,64

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	179 791 143,63	95 650 671,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	295 185,62	-381 176,72
Résultat de l'exercice (a,b)	778 899,20	371 436,91
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	180 865 228,45	95 640 931,33
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	141 300,00	23 400,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	141 300,00	23 400,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	141 300,00	23 400,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	12 449,78	21 841,31
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	12 449,78	21 841,31
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	181 018 978,23	95 686 172,64

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBS SCH 0322	0,00	2 240 600,00
EURO SCHATZ 0323	26 355 000,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0322	0,00	2 664 800,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9 087,55	10 408,93
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	424 442,28	438 240,69
Produits sur titres de créances	189 636,64	12 669,22
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	623 166,47	461 318,84
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	21 320,83	40 712,58
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	21 320,83	40 712,58
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	601 845,64	420 606,26
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	104 729,85	102 287,79
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	497 115,79	318 318,47
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	281 783,41	53 118,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	778 899,20	371 436,91

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Postes du bilan et opérations à terme ferme et conditionnelles :

- Les obligations libellées en devises européennes sont évaluées au cours de clôture du jour coté sur un marché central où elles sont inscrites, ou en fonction d'un cours calculé à partir d'un spread de marché reporté sur une courbe de taux de référence.
- Toutes les obligations (françaises et étrangères) sont valorisées avec un coupon calculé à J+2.

Les titres de créances négociables à moins de trois mois peuvent être évalués de façon linéaire. Ceux à plus de trois mois sont valorisés au prix du marché du jour.

- Les OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.
- Les pensions livrées sont évaluées au prix du contrat (principal + intérêts).
- Les opérations réalisées sur les marchés à terme ferme et conditionnel sont évaluées sur les marchés français et étrangers au cours de clôture du jour • Pour les opérations de change à terme, le report déport est amorti linéairement sur la période du contrat.

- Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal + intérêt) au taux du marché. Ce prix peut être corrigé du risque de signature.

Pour les contrats dont la durée de vie est ou devient inférieure à trois mois, les flux d'intérêt à verser et à recevoir sont linéarisés sur la durée de vie restant à courir.

La société de gestion procède à l'évaluation des instruments financiers, contrats, valeurs et dépôts dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Engagements hors-bilan :

- Les contrats à terme ferme sont évalués à la valeur de marché.
- Pour les opérations à terme conditionnelles, l'évaluation à la valeur de marché résulte de la traduction en équivalent sous-jacent des contrats.
- Les bons de souscription et les warrants sont inscrits à l'actif du bilan :
 - Les warrants sont considérés en engagement hors bilan au niveau du tableau d'exposition au risque action par leur traduction en équivalent d'actions sous-jacentes.
 - Les bons de souscription peuvent être inclus dans le tableau d'exposition aux risques à leur valeur boursière ou traduits en équivalent sous-jacents.
- Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux/ Barème	
			Part I	Part R
1 2	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,60% TTC maximum	1,10% TTC maximum
3	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*	Non significatif*
4	Prestataires percevant des commissions de mouvement : La société de gestion et/ou le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	NEANT	NEANT
5	Commission de surperformance	Actif net	30% TTC Maximum de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence (1)	30% TTC Maximum de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence (1)

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

Modalité de calcul de la commission de surperformance

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et supérieure à celle de son indicateur de référence sur la période d'observation, l'année civile. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire. L'indicateur de référence est composé de 80% €STR capitalisé + 20% Morningstar Eurozone Treasury Bond GR EUR 1-3 ans du 01/01/2022 au 30/06/2022 puis de 80% €STR capitalisé + 20% Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 1-3 ans à compter du 01/07/2022.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée.

» Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sousperformances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 30% maximum de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	95 640 931,33	52 189 012,66
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	151 289 283,91	141 876 556,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-66 160 121,96	-98 362 874,87
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	44 210,13	111 558,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-640 988,71	-457 982,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	927 575,00	65 800,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-161 440,00	-61 800,00
Frais de transactions	-5 181,48	-1 412,38
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-684 105,89	-59 645,24
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-678 949,94</i>	<i>5 155,95</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-5 155,95</i>	<i>-64 801,19</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	117 900,00	23 400,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>141 300,00</i>	<i>23 400,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-23 400,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	497 115,79	318 318,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	50,33 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	180 865 228,45	95 640 931,33

(*) Le 06/10/2022 Soulte de fusion relative à l'absorption du FCP PALATINE TAUX VARIABLE pour 50,33 €.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	4 003 467,15	2,21
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	31 438 751,51	17,38
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	69 185 993,55	38,26
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	104 628 212,21	57,85
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	21 209 902,78	11,73
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	26 658 961,12	14,74
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	4 994 777,83	2,76
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	52 863 641,73	29,23
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	26 355 000,00	14,57
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	26 355 000,00	14,57
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	69 185 993,55	38,25	0,00	0,00	31 438 751,51	17,38	4 003 467,15	2,21
Titres de créances	25 449 555,01	14,07	6 204 183,94	3,43	21 209 902,78	11,73	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 468 870,49	3,58
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	26 355 000,00	14,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	11 355 053,10	6,28	27 999 019,52	15,48	65 274 139,59	36,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	28 459 222,01	15,74	17 869 059,00	9,88	6 535 360,72	3,61	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 468 870,49	3,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	26 355 000,00	14,57	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	220 033,80
TOTAL DES CRÉANCES		220 033,80
DETTES		
	Frais de gestion fixe	12 449,78
TOTAL DES DETTES		12 449,78
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		207 584,02

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I		
Parts souscrites durant l'exercice	140 097,457	139 931 766,83
Parts rachetées durant l'exercice	-47 177,936	-47 128 912,25
Solde net des souscriptions/rachats	92 919,521	92 802 854,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	159 968,564	
Part PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R		
Parts souscrites durant l'exercice	113 733,327	11 357 517,08
Parts rachetées durant l'exercice	-190 090,772	-19 031 209,71
Solde net des souscriptions/rachats	-76 357,445	-7 673 692,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	204 302,627	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	79 732,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	24 997,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			16 696 920,00
	FR0010744219	PALATINE GLOBAL BONDS PART I	1 481 590,00
	FR0010377564	PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I	15 215 330,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			16 696 920,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	778 899,20	371 436,91
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	778 899,20	371 436,91

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	694 359,99	269 539,61
Total	694 359,99	269 539,61

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	84 539,21	101 897,30
Total	84 539,21	101 897,30

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	295 185,62	-381 176,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	295 185,62	-381 176,72

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	261 775,79	-268 736,56
Total	261 775,79	-268 736,56

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	33 409,83	-112 440,16
Total	33 409,83	-112 440,16

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	52 189 012,66	95 640 931,33	180 865 228,45
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I en EUR			
Actif net	22 863 655,16	67 432 716,70	160 397 603,49
Nombre de titres	22 722,751	67 049,043	159 968,564
Valeur liquidative unitaire	1 006,20	1 005,72	1 002,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,32	-4,00	1,63
Capitalisation unitaire sur résultat	1,73	4,02	4,34
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R en EUR			
Actif net	29 325 357,50	28 208 214,63	20 467 624,96
Nombre de titres	291 523,932	280 660,072	204 302,627
Valeur liquidative unitaire	100,59	100,50	100,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,03	-0,40	0,16
Capitalisation unitaire sur résultat	0,14	0,36	0,41

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.5% 15/02/25	EUR	7 000 000	6 736 351,71	3,72
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.0% 01-11-24	EUR	1 000 000	925 210,00	0,51
VOLKSWAGEN LEASING 0.0000010% 12-07-23	EUR	2 000 000	1 969 400,00	1,09
TOTAL ALLEMAGNE			9 630 961,71	5,32
DANEMARK				
NYKREDIT E3R+1.0% 25-03-24	EUR	1 500 000	1 511 208,96	0,84
TOTAL DANEMARK			1 511 208,96	0,84
ESPAGNE				
AMADEUS CM E3R+0.6% 25-01-24	EUR	2 000 000	2 006 523,89	1,11
BANCO NTANDER E3R+0.75% 21-11-24	EUR	800 000	803 562,58	0,44
BBVA E3R+0.67% 01-12-23 EMTN	EUR	500 000	501 786,42	0,28
TOTAL ESPAGNE			3 311 872,89	1,83
ETATS-UNIS				
CITIGROUP E3R+0.5% 21-03-23	EUR	2 200 000	2 202 982,16	1,22
FIDELITY NATL INFORMATION SCES 0.75% 21-05-23	EUR	1 800 000	1 795 381,89	0,99
GOLD SACH GR E3R+1.0% 07-02-25	EUR	2 500 000	2 505 214,17	1,38
GOLD SACH GR E3R+1.0% 30-04-24	EUR	3 000 000	3 014 778,33	1,67
VIATRIS 2.25% 22-11-24	EUR	1 000 000	967 864,04	0,54
TOTAL ETATS-UNIS			10 486 220,59	5,80
FRANCE				
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	1 200 000	1 235 545,48	0,69
ALTAREA 2.25% 05-07-24	EUR	1 000 000	961 894,18	0,54
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	1 000 000	940 070,00	0,52
AUCHAN 2.625% 30-01-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 005 773,22	0,55
BQ POSTALE 1.0% 16-10-24 EMTN	EUR	800 000	763 839,51	0,42
EDF 2.75% 10/03/2023	EUR	3 000 000	3 069 262,19	1,70
ENGIE 3% 02/23	EUR	1 323 000	1 360 601,56	0,75
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-25	EUR	7 000 000	6 586 265,00	3,64
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-25	EUR	3 500 000	4 003 467,15	2,21
FROMAGERIES BEL LA VACHE QUI RIT 1.5% 18-04-24	EUR	800 000	781 543,95	0,43
GROUPE AUCHAN 2.25% 04/23	EUR	1 500 000	1 517 575,68	0,84
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	3 000 000	2 905 240,89	1,61
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	1 600 000	1 518 633,75	0,84
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	1 600 000	1 515 366,47	0,84
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	800 000	797 127,56	0,44
RENAULT 1.0% 08-03-23 EMTN	EUR	500 000	500 935,79	0,28
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA E3R+0.58% 12-03-25	EUR	1 100 000	1 080 420,61	0,60
RENAULT CREDIT INTL BANQUE E3R+0.57% 04-11-24	EUR	1 000 000	988 491,67	0,55
SANOFI 0.875% 06-04-25	EUR	400 000	384 680,22	0,21
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	1 000 000	964 867,81	0,53
SG E3R+0.8% 22-05-24 EMTN	EUR	2 000 000	2 021 125,67	1,12
SNCF MOBILITES 4.875% 06/23	EUR	1 050 000	1 087 863,14	0,60
TIKEHAU CAPITAL 3.0% 27-11-23	EUR	1 000 000	993 376,10	0,55
UBISOFT 1.289% 30-01-23	EUR	2 000 000	2 020 282,99	1,11

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VIEFP 0.314 10/04/23	EUR	1 500 000	1 476 146,77	0,81
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.65% 15-02-23	EUR	700 000	700 933,10	0,39
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.75% 27-07-23	EUR	2 000 000	2 008 640,89	1,11
TOTAL FRANCE			43 189 971,35	23,88
IRLANDE				
FCA BANK E3R+1.6% 24-03-24	EUR	1 000 000	1 004 309,72	0,56
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 18-09-23	EUR	1 000 000	980 785,75	0,54
JOHNSON CONTROLS INTL 1.0% 15-09-23	EUR	1 500 000	1 483 265,55	0,82
TOTAL IRLANDE			3 468 361,02	1,92
ITALIE				
FCA BANK 4.25% 24-03-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 012 227,12	0,56
FERRARI NV 1.5% 27-05-25	EUR	2 100 000	2 006 754,10	1,11
INTE E3R-4+1.56% 13-03-24	EUR	1 000 000	1 009 516,67	0,56
INTESA SANPAOLO E3R+0.6% 17-03-23	EUR	1 000 000	995 900,00	0,55
LEASYS 4.375% 07-12-24	EUR	2 000 000	2 006 552,60	1,11
UNICREDIT SPA E3R+0.7% 30-06-23	EUR	1 000 000	1 000 760,33	0,55
TOTAL ITALIE			8 031 710,82	4,44
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL 1.0% 19-05-23	EUR	400 000	399 833,59	0,22
ARCELOR MITTAL 0.95% 17-01-23	EUR	500 000	504 155,31	0,27
EUROFINS SCIENTIFIC 2.125% 25-07-24	EUR	1 600 000	1 582 746,41	0,88
EUROPEAN INVESTMENT BANK 2% 14/04/2023	EUR	8 000 000	8 114 806,03	4,49
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.75% 27-08-23	EUR	2 000 000	2 004 316,00	1,11
TOTAL LUXEMBOURG			12 605 857,34	6,97
PAYS-BAS				
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	1 100 000	1 062 103,95	0,59
UPJOHN FINANCE BV 1.023% 23-06-24	EUR	1 000 000	960 867,32	0,54
VITERRA FINANCE BV 0.375% 24-09-25	EUR	700 000	624 401,87	0,34
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	1 000 000	1 001 312,67	0,55
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV E3R+1.55% 16-11-24	EUR	4 000 000	4 076 378,67	2,25
TOTAL PAYS-BAS			7 725 064,48	4,27
ROYAUME-UNI				
AACAP 3.25% 03/04/2023	EUR	2 600 000	2 665 081,38	1,47
SANTANDER UK GROUP E3R+0.85% 27-03-24	EUR	2 000 000	2 001 901,67	1,11
TOTAL ROYAUME-UNI			4 666 983,05	2,58
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			104 628 212,21	57,85
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			104 628 212,21	57,85
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ALTA E3R+0.75% 06-02-23	EUR	1 500 000	1 506 184,50	0,83
BELL E3R+0.9% 28-09-23	EUR	4 000 000	4 017 799,78	2,22
BFCM (BANQUE FEDER 020823 OISEST 0.22	EUR	4 000 000	4 000 333,92	2,22
CARREFOUR BANQUE 220323 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 482 062,10	1,92
CREDIT AGRICOLE SA 130223 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 992 853,95	1,66
FAURECIA 010223 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 995 627,49	1,10
FINANCIERE MAR 230223 FIX 0.0	EUR	1 500 000	1 494 298,56	0,83

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GROU E E3R +0,35% 17-02-23	EUR	1 500 000	1 503 482,50	0,83
GROU E E3R+0.45% 12-02-24	EUR	6 500 000	6 535 360,72	3,62
ITM ENTREPRISES 270223 FIX 0.0	EUR	1 500 000	1 493 744,67	0,83
NEXANS SA 090123 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 998 934,43	1,10
NEXITY 050123 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 999 370,67	1,10
NEXITY E3R+1.3% 06-09-23	EUR	3 600 000	3 631 227,50	2,01
PSA BANQUE FRANCE 061223 OISEST 0.46	EUR	2 200 000	2 203 850,02	1,21
SAVENCIA SA 270123 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 995 462,90	1,66
SOFI E3R+0.68% 21-09-23	EUR	4 000 000	4 015 847,78	2,22
VICAT SA 090123 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 998 981,85	1,11
TOTAL FRANCE			47 865 423,34	26,47
LUXEMBOURG				
APERAM SA 090123 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 999 068,05	1,10
TOTAL LUXEMBOURG			1 999 068,05	1,10
PAYS-BAS				
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 050123 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 999 150,34	1,66
TOTAL PAYS-BAS			2 999 150,34	1,66
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			52 863 641,73	29,23
TOTAL Titres de créances			52 863 641,73	29,23
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE GLOBAL BONDS PART I	EUR	11 000	1 481 590,00	0,82
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I	EUR	13 000	15 215 330,00	8,41
TOTAL FRANCE			16 696 920,00	9,23
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			16 696 920,00	9,23
TOTAL Organismes de placement collectif			16 696 920,00	9,23
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO SCHATZ 0323	EUR	-250	141 300,00	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			141 300,00	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes			141 300,00	0,08
TOTAL Instruments financier à terme			141 300,00	0,08
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-141 300	-141 300,00	-0,08
TOTAL Appel de marge			-141 300,00	-0,08
Créances			220 033,80	0,12
Dettes			-12 449,78	-0,01
Comptes financiers			6 468 870,49	3,58
Actif net			180 865 228,45	100,00

Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	EUR	159 968,564	1 002,68
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R	EUR	204 302,627	100,18